

RÉALISTES ET IDÉALISTES.

À LA RECHERCHE D'UNE MORALE D'ACTION EN
POLITIQUE ÉTRANGÈRE

LE DROIT ET LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

La réactivation de la diplomatie institutionnelle au sein du Conseil de sécurité des Nations unies a remis à l'ordre du jour, depuis la première guerre du Golfe, la problématique traditionnelle relative à la primauté du droit dans les relations internationales et a suscité une réflexion renouvelée sur la signification et la portée de l'approche normative sur la scène internationale.

Une longue tradition doctrinale explique le jeu politique et la dynamique des rapports entre les États, par les traits de la société internationale, son caractère imparfait, inorganisé et peu structuré.

Constatant que le pouvoir y demeure décentralisé, inconditionné et souvent violent et que l'ordre juridique repose sur le consentement des États, cette école en a déduit que l'absence d'autorités instituées et de règles de conduite communes justifiait la référence à la sécurité et à l'ordre international, par le recours à la doctrine de la puissance et de l'équilibre des forces.

L'originalité de ce type de relations résiderait dans le fait que, à la différence de toutes autres relations sociales, les rapports interétatiques se déroulent « à l'ombre de la guerre » (R. Aron), où l'ordre y est moins juridique que politique, moins institutionnel que relationnel.

Les conséquences de cette doctrine conduisent à une dévalorisation des solidarités, due à la morale ou au droit et à une marginalisation relative du modèle légaliste dans l'explication de la société internationale.

La surabondance du discours juridique et de la justification normative à propos du « droit d'ingérence ou d'intrusion », évoquant l'avènement du règne de la loi, traduit-elle en profondeur un changement de la société interétatique ?

Si l'on accepte les axiomes des deux formules célèbres, celle de R. Aron d'abord, selon lequel la politique internationale « a été, toujours et par tous reconnue pour ce qu'elle est, une politique de puissance », et de H. J. Morgenthau ensuite, pour qui « *international politics, like all politics, is a struggle for power* », l'approche « moraliste-légaliste » signale plutôt l'impuissance du droit dans l'ordonnement d'une société atomisée et non intégrée que son primat sur la morale du combat ou sur les buts inviolables de la force.

Aussi longtemps que les États n'auront pas conclu un « contrat social international » et surmonté l'absence d'une sanction organisée, les rapports entre les États seront soumis, selon cette doctrine, aux jeux des intérêts égoïstes, au sein desquels règnent des facteurs de dissension plutôt que des principes

de solidarité.

Peut-on, dès lors, civiliser et discipliner une société *sui generis* et valoriser le concept des communautés internationales (*Gemeinschaft*), qui traduit l'unité fondamentale de l'humanité à la recherche d'une organisation commune, par rapport à celui de société internationale (*Gesellschaft*), érigée sur la compétition et le conflit, soumettant l'une et l'autre à un fond commun de règles juridiques et de valeurs morales ?

L'alternative de ceux qui s'opposent à la justification oligopolistique de la violence légitime, prétendant forcer en brèche le paradigme réaliste de la pluralité des souverainetés militaires, en appelle à la revendication, selon laquelle « une seule souveraineté est admissible, celle du droit » (R. J. Dupuy).

Si l'avènement du règne de la loi internationale ne peut être déduit des vœux de Georges Bush senior, exprimés au Congrès des États-Unis d'Amérique le 11 septembre 1990, d'un « monde où la primauté du droit remplace la loi de la jungle », l'idée de sécurité collective peut-elle se traduire en impératif juridique ?

Y a-t-il une théorie du droit international, satisfaisante et efficace, capable d'apporter une contribution substantielle à la cause de la paix ?

Le droit international est-il doté des caractéristiques essentielles du droit interne, soumission à arbitrage de la loi et force irrésistible, pour en imposer les sanctions ?

La paix par le droit, implique-t-elle le partage d'une idée morale ou la croyance en un postulat légal, le refus de l'anarchie internationale ?

LE DISCOURS JURIDIQUE ET SES FONCTIONS : NORMALISATION, CRÉATION ET COMMUNICATION

La pratique internationale des États est largement empreinte par le droit.

Le juridisme affiché des relations diplomatiques incorpore une finalité régulatrice, qui vise à influencer les comportements des autres acteurs.

Il exerce, comme tel, une fonction de création de l'ordre, dans la mesure où le « verbe » diplomatique, conformément aux énoncés de la « théorie des actes du langage » (P. Amselek), confère un minimum de prévisibilité aux options des autres joueurs.

Il contribue ainsi à un travail de rationalisation des rapports internationaux et engendre par là une dynamique favorable à l'établissement de la confiance et de la sécurité, facilitant les procédures de coopération, l'acceptation d'instances d'arbitrage, le règlement de différends ou de litiges, et l'intégration, par la négociation, des sources de tension ou de conflit.

Dire la légalité internationale, ou en fonder la présomption sur la qualification d'actions conformes à des normes internationales reconnues, ne correspond pas seulement à la définition de stratégies discursives efficaces, mais à la création et à la communication de volontés et d'agir connotés dans la scène internationale.

Dire la légalité, c'est aussi identifier le lieu et les acteurs de cette législation universelle de la conscience, qui demeure *condenda, statu nascenti* ou *in fieri*.

Le discours organisé et institutionnel, étatique et supraétatique, se nourrit de la « parole » anonyme des opinions et des masses et s'identifie simultanément aux besoins de légitimation des élites politiques d'un pays, d'une conjoncture et d'une époque.

Or, la référence aux énoncés de tout discours justificateur ne peut se passer des relations contradictoires, entre *sein* et *sollen*, réalité et devoir, positivité et rigorisme moral, éthique de la responsabilité et éthique de la conviction.

PERSONNALITÉS ET CONVICTIIONS DANS L'ACTION DES HOMMES D'ÉTAT

Les enjeux idéologiques sous-jacents à la querelle sur le rôle du droit et des

convictions, dans la scène internationale, doivent être intégrés de l'influence des déterminismes, culturels et historiques, des idées dominantes d'une époque et enfin des traits du caractère et de la personnalité des hommes d'État.

Le poids des facteurs spécifiquement humains dans le fonctionnement de la société internationale n'a rien perdu de sa force, car la prise de décision individuelle, distincte du système de prise de décision des institutions qui la préparent, s'explique en partie par les problèmes à résoudre et en partie par la philosophie des hommes au pouvoir.

Les diplomaties de tous les régimes politiques et celles, en particulier, des régimes autoritaires sont souvent soumises aux impondérables de la psychologie et aux réactions imprévisibles des chefs charismatiques.

Le but de cet essai est moins de livrer une réflexion d'ensemble sur le rôle des normes et les indications de l'histoire dans le fonctionnement des rapports internationaux que de fournir un éclairage sur les philosophies et les courants doctrinaux, influant sur les options et les conduites de politique étrangère.

L'affrontement traditionnel relatif à la place de la morale et du droit dans les relations interétatiques a reposé sur deux conceptions, jumelées et opposées, de la société internationale, l'une idéaliste, l'autre réaliste ; expressions, la première, d'un optimisme et, la deuxième, d'un pessimisme philosophique, qu'inspirent respectivement une multitude de solidarismes et de volontarismes, de projets et d'actions.

Les termes de ce débat nous incitent à privilégier une perspective épistémologique, axée sur la recherche des motivations, avouées ou implicites des *policy makers* et sur les exigences d'une explication conditionnelle du monde, fondée sur une vision, pluraliste et antidéterministe de l'histoire.

THÉORIE ET REPRÉSENTATIONS

Ces motivations seront mieux perçues, si elles sont filtrées par le recours à des approches historiques et théoriques.

Au regard d'une finalité intelligible, la fonction de la théorie est-elle la même, ou du moins semblable, dans les deux domaines, de l'action et de la connaissance ?

La théorie des relations internationales traduit simultanément, pour les ana-

lystes et les *policy makers*, une certaine représentation de la scène internationale et une explication, plus ou moins formalisée, de celle-ci.

Elle esquisse, à grands traits, une mappe de l'horizon diplomatique.

Le champ même de la théorie n'apparaît alors qu'une simplification de la réalité, en mesure de dégager la structure des forces et la logique des acteurs.

La pluralité des unités politiques et la multiplicité des buts et des sens de la politique internationale infirment toute possibilité d'établir une rationalité univoque ou de saisir des dynamiques normatives, dans les interactions politiques entre joueurs en compétition.

Quels sont, dès lors, les intérêts et les cadres conceptuels, susceptibles de cerner les perspectives que délimitent les relations internationales ?

Les théories n'ont pas pour seul but de décrire et de comprendre, mais aussi de définir les frontières extrêmes des choix historiques.

Elles doivent disposer d'une vue de l'ensemble, pour insérer les leçons du passé dans des schèmes formels et dégager la part d'inédit, émergeant des événements, afin de les fondre en un corps cohérent de doctrines.

L'utilisation d'une théorie comporte l'inscription de la délibération d'un acteur dans une conjoncture particulière et la mise en accord de celle-ci avec l'évolution du cadre général de la conjoncture globale.

Régularités et accidents se combinent et s'influencent ainsi réciproquement, et cela demande de rendre homogènes les interprétations, théoriques et empiriques, afin que soit mieux desservie la définition de la conduite diplomatico-stratégique, dont l'orientation et la méthode mènent le commerce entre les États.

L'objet d'une « grande théorie » des relations internationales demeure la saisie de ce jeu et de ce nœud de la politique mondiale, de cette interférence multidimensionnelle entre système global et sous-systèmes régionaux.

C'est ainsi qu'elle est en mesure d'alimenter le dialogue des schématismes rationnels, centrés sur le cadre général, et l'analyse sociologique orientée vers les contextes locaux.

Une collaboration étroite est donc indispensable entre anthropologie, sociologie, histoire et théorie pour nourrir l'exigence d'intelligibilité générale d'une période ou d'une situation.

« GRANDE THÉORIE » ET NÉORÉALISME

L'ambition d'une « grande théorie » des relations internationales est d'atteindre la globalité.

Elle tend ainsi à privilégier l'analyse systémique, seule approche en mesure de prendre en considération les caractéristiques structurelles des systèmes internationaux (morphologie, hiérarchie, balance, polarisation, intégration, homogénéité).

L'adoption de cette perspective, projetée vers l'élaboration de modèles explicatifs de portée générale, tâche de mettre en évidence les régularités et les variables de comportement des acteurs internationaux et revendique ainsi l'universalité des cadres formels retenus (schèmes théoriques).

Cherchant à éclairer l'ensemble des relations internationales, elle ne peut se satisfaire de théories partielles (Middle Range Théories) focalisées autour de certaines catégories de phénomènes, mais prétend s'étendre à plusieurs champs d'investigation, qui se sont constitués autour de domaines jadis négligés, que les politiques appellent « régimes », espaces denses en relations institutionnelles, se situant entre les États et les sociétés.

L'hégémonie du réalisme et de la tradition réaliste, ne s'est guère estompée par la floraison de ces nombreuses approches aux relations internationales émiettées en autant de champs qui avaient été sous-estimés par le réalisme classique, qu'il s'agisse du système des interdépendances ou des relations transnationales, économiques, culturelles ou communicationnelles, jusqu'aux *issues areas* qui remplacent la conception d'un espace « stato-centrique » par celui d'un univers décentré.

Mettant en valeur le rôle que peuvent exercer, sur la scène internationale, certains facteurs, dont on évite de préciser la place et l'importance explicatives, la plupart des paradigmes évoqués affaiblissent plutôt qu'ils renforcent la compréhension historique, sociologique et psychopolitique de l'univers interétatique.

À titre d'exemple, la restriction du jeu des puissances à la toute-puissance de l'économie ou l'identification des notions d'« intérêt national » au postulat utilitariste des modèles économétriques (modèles de l'équilibre ou du marché optimisant la répartition de la puissance entre unités politiques afin d'éliminer les enjeux des conflits) conduisent à l'effacement du rôle du politique et de celui des États sur la scène internationale.

Plus grave, elles ignorent l'essence des relations internationales, la nature de ses enjeux ou celle de ses acteurs, de leurs cultures, de leurs visions et de leurs histoires.

EN QUÊTE DE LA PAIX. ÉTHIQUE ET POLITIQUE

La politique mondiale, en soi hétérogène et, par inhérence, désordonnée, souligne, si besoin était, que ni les acteurs réguliers et classiques ni les acteurs irréguliers et exotiques n'obéissent aux mêmes principes et valeurs ni aux mêmes visions et rationalités.

Quels sont, dès lors, les représentations et les paradigmes d'action qu'inspirent ou suscitent les ambitions des hommes d'État ?

La recherche, qui tendait à exclure du domaine des « causes », la compréhension du « sens subjectif » des conduites et la diversité des justifications et des objectifs, dont se réclament les acteurs, équivaudrait à négliger les formes changeantes qu'assument historiquement les problèmes permanents de l'homme.

E. H. Carr s'était employé à démontrer, à la veille du deuxième conflit mondial (1939), l'inanité des constructions normatives et utopiques, qui avaient eu cours dans l'entre-deux-guerres.

R. Aron et H. Morgenthau ont tourné en ironie les approches légalistes-moralistes de la politique internationale.

Ils n'ont cessé de rappeler que la conduite des États est irréductible à des règles normatives, ayant pour but de discipliner un milieu asocial.

Les paradigmes de rationalité, réalistes et néo-réalistes de l'action étatique, se sont assigné pour but de purger les relations internationales, de visions ou valeurs métapolitiques et métastratégiques.

L'imperfection essentielle de tout système international est telle qu'on ne peut exclure l'emploi de la force, ni par le recours à un ordre juridique ni par l'appel à une idée morale.

Au sein d'un système bâti sur la compétition et les rivalités violentes, quelle est la part accordée par les hommes d'État à la qualification des faits et à l'interprétation des normes, et quelle est celle qui est faite aux instances contraignantes de la nécessité, de l'opportunité et des moyens militaires ?

La compréhension des faits n'a jamais rendu inutile un éclairage sur le sens de l'action et sur les dilemmes perpétuels des choix ultimes.

Aux yeux d'une connaissance globale des conjonctures historiques, aucune théorie du droit ni aucune théorie morale n'ont été satisfaisantes et efficaces, ni en elles-mêmes ni par rapport aux réalités internationales.

Politiquement et logiquement, la conduite diplomatico-stratégique comporte la référence constante aux éléments uniques de la conjoncture et à la pluralité des buts qui en définissent les enjeux.

En son sein, la composante signifiante acquiert une valeur capitale, car elle vise à établir une concordance entre faits et principes.

Les États n'ont jamais consenti de se soumettre à l'arbitrage d'une idée ou d'une norme, lorsque des questions d'intérêt vital étaient en cause.

Ils ont toujours eu recours à la parole pour s'en justifier ou s'en défendre.

Les justifications historiques, juridiques ou morales des délibérations prises ont toujours constitué des enchaînements et des habillages diplomatiques, indispensables à la logique des États et à l'affirmation de leurs intérêts.

La scène internationale demeure ainsi l'espace du verbe, au même titre que celui de l'action ou de l'épreuve.

Chaque acteur est le juge exclusif de la légitimité et de la moralité de son engagement.

Or, les États ont tous une moralité relative, car nul État ne tient un principe pour un absolu auquel tout puisse être sacrifié.

Il est difficile de définir une morale, lorsque l'existence physique est en jeu.

L'emploi de la force est-il moral ou immoral ? L'État peut-il se soumettre à une loi et, si oui, laquelle ?

Quelle est la partie du droit international, coutumier ou public, qui mérite d'être considéré comme du droit *stricto sensu* ?

L'État ou l'homme d'État peuvent-ils traduire une idée en statut territorial ou en acquis politique ? Peuvent-ils méconnaître les nécessités stratégiques et les contraintes économiques ?

Ces dilemmes suscitent des débats graphologiques et épistémologiques sur l'idéalisme ou le réalisme des doctrines d'action, ainsi que sur la prudence, l'imprudence ou les paris des stratèges et des *policy makers*.

L'idéalisation de la puissance et de l'intérêt de l'État s'est toujours opposée à l'utopisme du droit, ou à l'idéalisation de l'idée historique.

Les États, personnes et nations, agissent dans le contexte d'un système planétaire, où l'élargissement des aires de souveraineté, à l'intérieur d'une histoire unique, n'a rien changé à la nature de cette société, qui demeure toujours semblable à elle-même, société hobbesienne et *sui generis* partiellement organisée et façonnée par la *jealous emulation*.

Opposées à l'approche réaliste et à l'égoïsme des nations, les théories idéalistes prétendent accréditer l'idée de la soumission des conduites interétatiques à des valeurs communes et à des règles, permanentes et transcendantes, supérieures aux intérêts nationaux.

Cette métaphysique prend appui sur une approche volontariste : substituer le règne de la violence par le règne de la justice et de la loi.

En politique étrangère, cette approche se caractérise par le refus d'accepter l'idée que tout ordre international ne peut être réduit à une perspective normative, soit fondée sur l'autolimitation de la souveraineté (Jellinek), sur le principe de l'unilatéralisme juridique (*pacte sunt servanda*) ou sur le normativisme d'une *Grundnorm* (Kelsen).

IDÉALISME LÉGALISTE ET IDÉALISME IDÉOLOGIQUE

L'approche idéaliste change de forme ou d'expression, selon qu'elle fasse référence aux impératifs du droit international ou de l'idée historique.

L'idéalisme juridique rejette le postulat d'une différence essentielle entre politique nationale et politique internationale, bref, entre pacification infraétatique et rivalité interétatique. Il place les États au service des individus et ceux-là au service de la loi internationale (Droits de l'homme, ingérence ou intrusion).

Cette perspective comporte une dévalorisation de la politique étrangère et du primat de l'intérêt d'État, si chers aux réalistes westphaliens.

La diplomatie idéaliste-légaliste, prête aux risques et aux sacrifices les plus extrêmes, souvent vouée aux objectifs illimités, suggère des options et définit des stratégies en fonction de règles abstraites (l'équité ou la justice principielles).

Elle glisse ainsi, insensiblement, vers les utopies d'une paix perpétuelle, du triomphe de la démocratie dans le monde et du châtement des coupables qui enfreignent un principe ou transgressent un certain statu quo.

L'accent posé sur les traités et les droits, ou sur la sauvegarde de l'ordre juridique, visant à mettre en place un système de sécurité collective, a comme objectif d'éliminer les guerres d'agression.

Cette diplomatie prétend enlever aux unités politiques, par définition souveraines, l'essentiel de leurs prérogatives, l'usage légal de la force et la possibilité d'être à la fois juges et parties en situation de litige ou de conflit.

C'est bien dans le pouvoir de sanction que réside l'antinomie capitale entre la légitimité classique des États, érigée sur le principe de l'égalité des droits entre les unités politiques, et la légitimité d'un forum international, visant à sanctionner par les armes, d'un acteur principal ou d'une coalition d'acteurs, les violations d'une norme, édictée par la communauté internationale.

La critique de l'idéalisme juridique est que tout combat est douteux et le partage du tort et de la raison, ambiguë et difficile, car il n'est guère d'État pur dans l'histoire.

Les États ont tous une moralité relative et ils obéissent souvent à l'opportunité.

Les jugements historiques reflètent en partie les émotions populaires et se mêlent parfois des espoirs collectifs.

Peu de gens s'accommodent d'explications rationnelles ou de dévotions abstraites envers les idées ou les théories.

À l'examen même approximatif de l'idéalisme légaliste, il saute immédiatement aux yeux que celui-ci revêt deux aspects principaux : la non-reconnaissance des mutations produites par la force et le refus d'accepter la logique du fait accompli.

Il s'agit, dans les deux cas, de corollaires importants des principes de la paix par le droit et de la mise hors la loi des guerres d'agression.

La paix par le droit est-elle une idée de la raison, au sens kantien du terme, indiquant une direction à l'action qui ne saurait jamais être réalisée dans l'histoire, ou bien la condition de fonctionnement d'un système international ?

L'idéalisme idéologique considère l'idée historique comme le critère exclusif de son jugement sur le juste et l'injuste, la vérité ou l'erreur.

Lorsque la victoire de cette idée est posée au-dessus de tout, l'idéalisme se commue en fanatisme ou en messianisme.

Qu'il s'agisse de l'idée de nationalité ou du principe des peuples à disposer d'eux-mêmes, cette forme d'idéalisme assoit sa raison d'être sur la capacité de mobilisation des convictions, considérées comme les véritables moteurs de l'histoire.

CYNISME ET RÉALISME

Cynique est en revanche la conception de ceux qui considèrent les idées, les normes ou les principes comme des habillages ou des travestissements de l'intérêt étatique ou de la volonté de puissance.

Cynisme et opportunisme, déliés de tout esprit de système, sont souvent confondus, identifiés ou associés l'un à l'autre.

Le cynique et l'opportuniste donnent lieu à des comportements et à des figures pratiques, peu doctrinaires, très flexibles, souvent stupéfiants.

Le premier règle sa conduite sur la circonstance, le deuxième soumet les intérêts les plus universels à l'égoïsme sacré de son pays, de son ethnie et de son État.

La souplesse, dans la poursuite des objectifs affichés, n'est guère embarrassée par l'imprévu, car le style de ces deux types de décideurs est fortement imaginatif, capable d'inventer, dans chaque cas, des solutions originales.

Il en est tout autrement du comportement du réaliste.

La nature de l'homme, intéressé ou violent, ou la nature de la politique, qui ne peut se passer de la compétition et de la force, demeurent les points d'ancrage du réalisme.

Le réaliste n'oppose guère la moralité à la politique ni la puissance à la loi, mais la société pacifiée à une société de nature, sans pouvoirs organisés, radicalement asociale.

Le réaliste part des données empiriques, des conduites et de leurs justifications, des conséquences des actions, prises par elles-mêmes, en vue d'y adapter sa politique et de l'inscrire dans un tout, dans une globalité et dans une conjoncture durable.

Dans les conditions ainsi décrites, les hommes d'État, réalistes ou idéalistes, doivent-ils avoir pour objectif la puissance ou la sécurité ? Entendent-ils plier les autres unités politiques par leurs ressources ou par leurs idées ?

L'analyse des relations internationales est-elle indépendante des considérations morales ou des préoccupations métaphysiques ?

Y a-t-il séparation entre la sphère éthico-politique et celle des jugements historiques ?

La nécessaire distinction des deux sphères s'étend-elle aux finalités des acteurs et au succès ou à l'insuccès de leurs aventures ?

Toute restriction de la politique, interne ou internationale, à une valeur ou à un objectif unique manque l'essentiel, car le sens profond de la politique comporte le maintien d'une pluralité de buts, de voies et de moyens, visant à rechercher des solutions, historiquement changeantes, pour résoudre les problèmes permanents de la vie collective.

La distinction entre réalistes et idéalistes tient-elle à la philosophie, à l'épistémologie ou à la politique ?

Réside-t-elle en une prise de partie divergente face au monde, en une appréciation diverse, sur le sens accordé aux événements et sur le rapport entre faits et valeurs ?

Le réaliste et l'idéaliste considèrent différemment l'ordre des choses et la logique du devenir.

Différentes analyses des causes, des motivations et des événements sont à la base du partage qu'ils établissent entre choix personnels et objets d'observation.

L'action en est influencée.

DEUX IDEAL-TYPEN : LE RÉALISTE ET L'IDÉALISTE

Pour le réaliste, observer ce n'est pas transformer, éclairer ce n'est point changer. On n'a pas à identifier justification et explication, prédilection et intelligence.

Le réaliste s'en tient à l'expérience, à la leçon des choses et, dans son raisonnement n'exclut jamais la *comunis opinio*, les *idola fori* de Bacon.

Pour comprendre, il ne dispose pas d'un système de concepts ou d'une théorie, clos, définitifs et fixes, mais d'un ensemble de coordonnées, dispersées dans l'infini inépuisable du devenir.

Un tel homme n'est pas cynique, il ne renonce pas à ses principes, il n'aliène guère son âme, mais il est capable de se soumettre au syndicat de l'épreuve, à la comparaison des divinités et des convictions humaines, par définition innombrables.

« Dans la lutte entre une multiplicité de valeurs, où chacune d'entre elles, prise en soi, apparaît contraignante, l'homme doit choisir, en toute autonomie et responsabilité, lequel de ces dieux il veut et doit servir, ou bien, quand à l'un et quand à l'autre. »¹

Nullement passif ou acquiescent à l'arbitraire, le réaliste n'adhère point à l'apostolat d'une doctrine, il ne prêche guère à une synthèse universelle.

Sans être soumis aux raisons de la violence et au visage démoniaque du pouvoir, il en comprend les impératifs et la nécessité.

Il sait pertinemment que la sphère de la politique est une sphère, dans laquelle se nouent et se déploient des rapports de force (*Macht*) et des rapports de domination (*Herrschaft*), rapports de compétition et de lutte entre individus, groupes, classes, ethnies, peuples et nations, autour trois grands enjeux : l'idée, l'ambition et la puissance.

Il sait que le pouvoir n'est qu'un moyen, pouvant servir les finalités les plus diverses, et que son maintien et sa durée demeurent tributaires de la ruse, de la légitimité et de la force, car chaque acteur garde la responsabilité de son destin, de ses intérêts suprêmes et de sa survie.

Indifférent aux querelles sur la distinction entre les formes de pouvoir,

1

M. Weber, *Zwischen zwei Gesetzen*, Mohr, Tübingen, 1971, p. 145.

bonnes ou mauvaises, oligarchiques ou polyarchiques, ou au dilemme, si le gouvernement par la loi est supérieur au gouvernement par les hommes, l'essentiel ce n'est point de définir la meilleure forme de gouvernement, mais la plus stable, celle sur laquelle on peut fonder un calcul, en vue de la recherche d'équilibres plus favorables, moins désavantageux ou plus assurés.

Le réaliste s'assigne en conclusion un but rationnel : l'acceptation des faits, indépendamment des préférences et des valeurs et, en corollaire, le refus de toute ethicisation du politique.

L'éthique doit être comprise en son sens objectif, comme le résultat d'une délibération et comme choix du politique.

Ce qui est capital, là même où il y a arbitraire dans l'exercice du gouvernement, c'est qu'il y ait un pouvoir, un titulaire de la puissance souveraine et que l'on puisse répondre aux questions récurrentes : *Quelles sont les alternatives disponibles ? Quel type d'ordre est susceptible de mieux garantir la paix civile à l'intérieur, la sécurité et l'indépendance à l'extérieur ? Quelles sont les bases d'un consensus, rendant possible la coopération entre les nations ?*

Le corps doctrinal du réalisme est fondé sur une conception imparfaite du monde, comme produit des forces qui se dégagent de la nature humaine.

Cette naturalisation des relations de puissances et des intérêts opposés fixe l'idée, selon laquelle, dans un univers où les principes moraux ne peuvent se réaliser que partiellement, ils peuvent toutefois trouver un champ d'application dans l'équilibrage provisoire des intérêts et dans le règlement précaire des conflits et des crises.

L'équilibre de puissance demeure le paradigme rationnel de la « prudence », en matière de sécurité, et le principe de légitimité le mieux assuré, pour affermir une conception de l'ordre stable.

Dans la dimension du droit et dans celle des rapports de commandement et d'obéissance, le réaliste s'en tient à l'existence d'une hiérarchie, naturalisée *in illo tempore*, selon laquelle la puissance est une domination de l'homme sur l'homme, la capacité de restreindre la liberté d'un autre homme dans le choix de sa conduite, et de l'exercer, conformément à une légalité, grâce à un système d'ordre, imposé et institutionnalisé.

Ce réaliste voit dans l'illusion le principe même de la tromperie.

Quant à la nature humaine, il en aperçoit toute la grandeur et toutes les limites, qui lui interdisent de croire aux radicalismes excessifs et aux espoirs insensés.

En ce qui concerne les intérêts d'État, il fixe une frontière infranchissable entre les appétits récurrents des régimes politiques et les intérêts essentiels des nations.

Le statut de l'illusion, est, pour lui, celui de l'apparence erronée et du mauvais calcul, qui ne cessent cependant d'opérer, contrairement à l'erreur, même lorsque cette apparence est bien perçue et reconnue comme telle.

Son anthropologie philosophique est là, donatrice de son idée de l'histoire et de sa vision de la politique.

Il en conclut pour une interprétation globale de toute la réalité, en toutes ses équivoques et en toutes ses antinomies, conformément à ce qui est, et donc au monde, hybride et impur, des idées et des passions, et guère à ce qui devrait être, au cas où les hommes, épris par leurs seules convictions, obéiraient à des impératifs moraux, séculaires ou transcendants.

À l'opposé de cet homme, l'idéaliste !

« Pour celui-ci, la réalité n'est que le dérivé d'un principe, origine efficiente du monde, l'esprit absolu du tout, hors duquel rien n'existe » (Spinoza).

Cette réduction de l'objet de connaissance à l'idée comporte le remplacement de la « cause » par un « sens » de l'analyse, par une « conviction », une « religion » ou une « doctrine ».

La structure de l'ordre et la nécessité du pouvoir ne sont perçues qu'en fonction de leurs buts et jamais de leurs enjeux.

La paix à travers le droit ! La mise hors la loi de la guerre ! La soumission des États à la morale et à la justice ! Telles sont les devises du moraliste-légaliste !

Le pacifiste est-il un idéaliste ? Obéit-il à une idée historique, aux impératifs d'une religion ou à la culture dominante d'une époque ?

Le devoir de l'obéissance doit correspondre, pour l'idéaliste, à une certaine idée de la légitimité, la paix ou la sécurité à l'extérieur, la protection des individus désarmés et la catharsis définitives des conflits à l'intérieur de la cité.

L'idéaliste est incapable d'accepter le divorce de l'âme et de la raison, de la vérité et du monde et ne peut exalter que l'éthique de la conviction, oscillant perpétuellement entre l'intégrisme négateur de la réalité, celui, bien ancien, du *fiat veritas, pereat mundus*² et l'utopisme palingénésique, de l'*incipit vita nova*³.

² Soit la vérité que périclisse le monde.

³ « Commence une vie nouvelle »

La subjectivité, constitutive de l'engagement idéaliste met en lumière, comme sa propre loi, une fonction essentielle de la règle morale, l'action selon une fin.

L'idéaliste fait de cette règle un impératif humanitaire : « Considère l'humanité en toi-même et dans les autres, toujours comme une fin et jamais exclusivement comme un moyen » (E. Kant).

La réforme de la volonté qui unit à la raison, remplace les idéaux, venus de l'extérieur, par la soumission de l'homme, sujet moral, à un commandement universel, conforme à une loi de nature.

Cette identification percutante et inextirpable de la liberté et de l'impératif catégorique à l'ordre naturel du monde, est une des tentatives de l'*Aufklärung* de retrouver l'union de l'homme et de l'univers.

Les dilemmes de la politique internationale tiennent en permanence à la dialectique de ces oppositions et de ces déchirements internes.

Chez les réalistes, les modes d'action découleront des dictées de l'expérience, chez les idéalistes d'une syntaxe à réécrire *ab imis fundamentis*, selon les « voies très certaines de la science » (Descartes).

Mais les idéalistes, comme « les conquérants savent que l'action est en elle-même inutile et qu'il n'y en aurait qu'une d'utile : celle qui refit l'homme et la terre »⁴.

⁴ A. Camus, *Le mythe de Sisyphe*.

STYLES ET DOCTRINES

Sur quel type de doctrine faut-il comprendre une morale d'action en politique étrangère ?

Une différence s'impose.

Elle se situe entre le temps relatif et limité de la politique et le temps absolu des grandes certitudes et des grandes fondations.

Le premier correspond au style légaliste et pragmatique, où vivent l'homme d'État, les unités politiques et la communauté internationale.

Le second est calqué sur la réconciliation définitive de l'humanité, de l'histoire et de la vérité.

C'est le style des prophètes et des guérisseurs.

« Une mappe du monde sans utopie est-elle désirable ? » se demandait Oscar Wilde.

« L'utopie n'est-elle pas à la politique, ce que l'hérésie est à la théologie ? » eut l'air de commenter Thomas Molnar avec le recul du temps.

Mettre en accord la morale du siècle et la vocation surnaturelle des idées, telle est la tâche du réformiste modéré, tel est l'objectif d'une politique du possible.

La conciliation de ces deux morales est une source de chagrin pour les faiseurs d'histoire, constatant sur le terrain, qu'il ne peut y avoir d'ordre, de consensus et de stabilité, aussi longtemps que le gouvernement des faits, demeure étranger au gouvernement des idéaux, liés aux espoirs perpétuellement ressortissants des hommes.

L'art de gouverner doit pouvoir équilibrer, en sismographe très sensible, ces deux extrêmes, inégalement présents dans les esprits et inégalement actifs dans les frémissements émotionnels des passions profondes.

L'art de la politique a pour mission de faire converger ces deux tendances vers une même légitimité.

Par quel autre dilemme serait pris l'homme d'État qui veuille préserver ou instaurer un ordre international stable, s'il n'était en mesure de comprendre et de concilier la fureur, parfois sanglantes des grands perturbateurs, et la ruse, souvent cynique, de la conservation ou de la simple prudence

MODÈLES IDÉAUX ET SYSTÈMES D'ACTION

Les remarques présentées n'auraient qu'une valeur incomplète si elles étaient prises isolément, sans relation au contexte de l'action, à la nature hétérogène de ce dernier, à l'impureté de ces deux modèles idéaux, mélangés et confondus dans un même caractère.

Au moins trois ordres de considérations doivent intervenir, pour intégrer les propos ci-dessus formulés⁵ :

- la nature des régimes politiques, démocratiques ou autoritaires, dans lesquels les personnalités agissent. La concentration ou la dispersion de la puissance influencent ici les délibérations et les stratégies adoptées ;
- le caractère, révolutionnaire ou conservateur, des élites, correspondant aux types décrits. Une approche à la théorie des élites, violentes ou non violentes, aventuristes ou traditionalistes, est ici capitale ;
- la place de la politique étrangère, dans la réalisation des ambitions que le réaliste ou l'idéaliste se donnent eux-mêmes comme objectifs, en les imposant parallèlement au monde.

L'analyse du primat de la volonté de puissance sur toute autre considération, de nature économique ou idéologique, est à cet égard éclairante.

L'importance du phénomène idéologique, religieux ou doctrinaire peut constituer un facteur d'illustration complémentaire entre les deux cas de figure.

Il va de soi que l'ordre des contraintes, que ces protagonistes auront à affronter ou qui se seront elles-mêmes créées dans l'action, nous ramène encore une fois en amont, à leur philosophie, à la nature de leurs idéaux, aux comportements qu'ils auront mis en œuvre, pour atteindre leurs buts, rationnels ou fanatiques.

Les formes de la démagogie et de la propagande ne sont pas les mêmes chez l'idéaliste et chez le réaliste, et changeant, par conséquent, la nature et l'amplification des messages et les techniques de communication adoptées.

C'est le rapport des élites aux masses, c'est la relation des élites au pouvoir qui doivent alors être examinés.

Le rapport de mépris ou de respect envers les individus et envers les formes politiques constituées joue comme un facteur différentiel d'efficacité.

Le rapport à la force et au droit détermine enfin les conditions d'organisation et les modes d'obtention du consensus.

⁵ Voir sur ce point R. Aron in *Démocratie et Totalitarisme*, « Commentaire » N 24 – 1983/84.

Les réalistes et les idéalistes ont des préférences différentes, quant à la manière de surmonter leurs contraintes, et ils ont une conception opposée de la légitimité et de la grandeur extérieures.

Le sens de leur « mission » en découle.

L'importance dans laquelle ils tiendront les phénomènes de « lecture » de la politique internationale influence la conjoncture historique et jette un éclairage sur les conflits qui peuvent surgir sur leur parcours.

L'analyse du pourquoi, du moment et du comment, des élites, réalistes ou idéalistes tendent à transférer la solution des problèmes internes vers l'extérieur, devient ainsi un objet de réflexion capital.

La relation de l'un ou de l'autre, à la légitimité de l'État, reflète leur conception de la politique, de la morale et du droit.

Dans l'ordre international, le réaliste perçoit très clairement l'autonomie de la vie morale, vis-à-vis de la vie naturelle de l'État. Il ne peut que douter de l'indépendance de la première, car il considère les contraintes de l'instinct, des égoïstes et des intérêts beaucoup plus fortes que celles de l'esprit.

Cette reconnaissance ne comporte pour lui ni d'idéalisations excessives ni d'adorations démoniaques. Il n'ignore point que les impératifs de l'action peuvent être dictés par la loi morale, ou par la vie intérieure, en deçà et au-delà de la logique d'État.

L'idée, selon laquelle l'individualité de la vie morale est sauvegardée par le naturalisme de la vie étatique, l'oblige à reconnaître que l'efficacité des normes est toujours tributaire de l'efficacité de l'ordonnement juridique, et que les atteintes extérieures, portées à l'État, sont des atteintes portées indirectement à l'individu.

Cette zone crépusculaire, où s'entremêlent l'instinct et la raison, les sentiments éthiques et les passions naturelles, recèle les dilemmes de la raison d'État. Elle circonscrit également le périmètre de la liberté humaine.

Cet univers de contrastes n'est autre chose que l'univers de la politique et de la morale, confrontées l'une à l'autre et souvent soumises aux démons de la puissance.

Le réaliste ne se plie guère à ce constat désarmant. Il constate l'existence d'une sphère de rapports, celle des relations extérieures, où l'instinct de puissance domine sur l'idéal de la justice.

Ce même homme, pour qui l'unité de la politique d'État est caractérisée par la distinction entre la moralité de l'individu et l'amoralité de l'État, considère que l'impératif de ce dernier consiste à s'affirmer comme pouvoir face

au citoyen et comme puissance au regard du monde.

CULTURE DE L'HUMANITÉ ET MORALITÉ DES ÉTATS

Il est convenu de reconnaître que les États constituent des personnalités, d'abord juridiques, douées d'une volonté, d'une intelligence, d'un intérêt et donc d'une raison propre, et que l'État dispose à ce titre et à plus forte raison d'une moralité et d'un sens historiques, assurés par un héritage particulier et par une volonté transcendante, qui dépassent celle des vivants, et s'expriment à travers les siècles, dans une culture, une tradition et une identité spécifiques ?

Dès lors, la moralité de l'État doit-elle être considérée semblable ou supérieure à celle des individus ?

Dans le combat incessant, engagé pour la domination ou la survie, on peut déceler le sens que les différentes doctrines ont donné à la compétition, obstinée et périlleuse, entre unités politiques.

Puisque aucune de ces unités combattantes n'est dépourvue de « raison » dans l'affirmation de ses intérêts et dans les formes de ses engagements, le devoir des États, dit le réaliste, au sein de la société des peuples ou dans la contribution, apportée à la constitution de la culture de l'humanité, est de défendre « sa » propre raison.

La moralité et l'évolution morale des États en résultent, avec cette distinction que la morale des individus peut obéir à l'engagement personnel et à une logique transparente des convictions privées, tandis que la moralité des États a le droit d'être équivoque.

Elle reflète le comportement qui s'impose au sein de la société internationale et demande à ne rien méconnaître, ni les arguments de principe ni les considérations d'opportunité.

Au sujet de la moralité, toutefois, l'ambiguïté de la société internationale interdit d'aller jusqu'au bout de toute logique partielle, soit-elle celle de la force, de la puissance, de la philosophie, ou du droit.

Aucun des arguments de principe et d'opportunité, apportés par ces logiques partielles, ne peut être écarté d'une réflexion pratico-morale radicale, car celle-ci peut aboutir à l'emploi illimité de moyens paroxystiques de la part d'un État, de son intelligence politique et de son système d'action.

Les problèmes éthiques, soulevés par des conflits qui pourraient conduire au

suicide ou à des blessures mortelles de tous ou d'une partie des belligérants, sont reconduits le plus souvent aux moyens et aux formes de ces conflits possibles, tandis que les arguments historiques concernent davantage les ambitions et les buts des acteurs et les répercussions de leurs issues sur la vie des peuples, la configuration des systèmes et le devenir collectif de l'humanité.

Tant que la vie internationale conservera un caractère mixte, mi-social et mi-asocial, l'action diplomatico-stratégique gardera un caractère antinomique et la morale de la politique étrangère sera, elle aussi, équivoque et hybride, différente, en son essence, de celle des individus.

MORALE DU COMBAT OU MORALE DE LA LOI ?

Les peuples ne peuvent ignorer la morale du combat, même s'ils lui préfèrent la morale de la loi ou l'impératif de la paix.

La morale du combat gardera tout son sens, pour les collectivités et les hommes d'État, aussi longtemps que les engagements violents demeureront les sanctions ultimes et permanentes des relations internationales.

Puisque la force a fait et défait, depuis des millénaires, les États, et qu'elle est à l'origine du droit, résultant de leurs constitutions et de leurs accords réciproques, il est stérile de proclamer l'injustice intrinsèque de la force, ou de décréter l'immoralité principielle de la lutte, car la lutte sanglante entre unités politiques a été partie intégrante du mouvement des idées, du développement de la culture et du devenir des civilisations.

Pour juger moralement des conduites de combat et des modalités par lesquelles celui-ci a été mené, il faut apprécier à chaque fois les formes et la spiralisation de la violence, et donc les principes et les craintes de sécurité et de survie des duellistes d'un système.

Celui qui veut comprendre l'histoire ne peut proclamer d'avance l'injustice d'un conflit ou d'une guerre, au risque d'en méconnaître le sens et la fonction, bref le rapport d'inhérence à l'homme et à la politique.

Invoquer l'intérêt national ou l'exigence de survie, c'est une manière de définir une approche à la réalité internationale, plutôt que de dégager une perspective.

Subordonner la sécurité collective à la survie, cela exige de clarifier préalablement la notion de survie, vu la multiplicité des interprétations de cette notion, par laquelle on peut sous-entendre les idées d'indépendance et de liberté d'action extérieure, la nature des régimes politiques et l'identité, culturelle ou religieuse, d'un pays ou d'une nation.

Vouloir préserver l'indépendance nationale peut vouloir dire sauvegarder, au besoin, jalousement l'expression de la variété de la richesse humaine.

S'opposer à l'empire universel, c'est juger impossibles ou historiquement inactuels l'illusion ou le rêve de l'humanité de se constituer en État unique (*Menschheitsstaat*) et de concrétiser ainsi un idéal élevé de pacification et de gouvernement.

C'est juger cet idéal comme « une conversion de l'histoire et non dans l'histoire » (R. Aron).

Enfin, d'un point de vue culturel, les nations ne réalisent que partiellement le contenu de la culture, car celle-ci demeure fortement individualisée et porte l'empreinte originelle du génie de chaque peuple.

La vocation à l'universel contredit la loi de l'enrichissement réciproque, qui consiste à donner et à recevoir, à établir un commerce de langues et d'expressions diverses, dans le domaine de l'esprit.

Ainsi, les peuples de culture portent en haut degré l'orgueil de féconder l'univers intellectuel d'une époque, avec la supériorité de leur philosophie, politique et morale.

Puisque l'idée de l'humanité n'est pas donnée immédiatement aux hommes, la pleine expression de la richesse humaine conduit, d'une part, à la pluralité des États, inégaux et hétérogènes et, de l'autre, à l'individualisation et aux particularismes nationaux de la culture.

La tentative d'un peuple ou d'un État de parvenir à l'universel, par la conscience de sa vocation civilisatrice, ou par la création de valeurs morales supérieures, a engendré par le passé une évidente surestimation de soi, qui a été à l'origine de l'arrogance ou de la superbe des nations, d'où les excès, consistant à vouloir accomplir, par les détours d'une idéalisation de la puissance, une mission et une œuvre de culture.

DE L'IDÉALISATION DE LA PUISSANCE À L'INTERDÉPENDANCE DE LA POLITIQUE MONDIALE

Un excès d'idéalisation de la puissance a été lié aux conceptualisations de la *Machtpolitik* allemande et a conduit aux exaltations nationalistes bien connues.

Cependant, une mutation spirituelle s'est produite, dans l'après-guerre et au-delà de l'Atlantique, lorsque la *Machtpolitik* est devenue *power politics*.

Cette mutation a été de taille.

Elle a été tout d'abord philosophique, car elle a visé à remplacer la philosophie politique du contrat par la conception individualiste de l'*homo politicus*, soumis au seul respect de la loi internationale.

Cette mutation a été parallèlement théologique, puisqu'elle était fondée sur une certaine conception de la nature humaine, selon laquelle la corruption de l'homme par le péché se manifeste à travers l'expression violente du cours de l'histoire.

La transformation du climat social et intellectuel a joué son rôle enfin, puisqu'elle a conduit à la dévalorisation de la politique étrangère et à l'effacement de la distinction entre politique interne et politique internationale, surtout chez le courant idéaliste.

Tout cela n'a pu aboutir qu'à une conception, restrictive et moralisante, selon laquelle la force n'est admissible qu'aux seules fins de la sécurité nationale.

La prise de conscience des intérêts de la collectivité internationale a enfin abouti au souci de surmonter les égoïsmes sacrés des moi collectifs.

Le lien qui avait été naguère emphatisé entre politique de puissance et œuvre de culture se dissipa.

Les nationalistes allemands avaient fait de la puissance une valeur en soi, les réalistes américains constatent son existence et se plient à ses impératifs et à sa loi.

Dès lors que l'on quitte le terrain de la métaphysique de la guerre et du rapport d'inhérence de celle-ci à la culture et à l'État, la recherche des substituts ou des « équivalents moraux de la guerre » conduit au questionnement, puis à l'examen de l'étendue de la notion d'intérêt national et de la prise de conscience, par chaque unité politique, des intérêts des autres.

C'est seulement l'intérêt national qui semble justifier, aux yeux des réalistes américains, la poursuite d'une politique de puissance et l'utilisation résolue de la force.

Puisque la loi et les traités internationaux ne peuvent constituer des impératifs contraignants et dissuasifs, l'opposition permanente entre monopole de la violence légitime et pluralité des souverainetés militaires semble autoriser l'insistance portée par ce courant sur la notion de survie.

SURVIE ET SÉCURITÉ COLLECTIVE À L'ÂGE DE LA BIPOLARITÉ

Selon la transcription américaine de la *Machtpolitik* allemande, la *power politics* ne peut être réduite à la seule survie nationale.

La pluralité des sens de la notion de « survie » (indépendance et liberté politiques, sécurité relative et refus de l'holocauste) n'a pas interdit la stabilité stratégique de l'après-guerre, paralysant toute délibération politico-diplomatique insensée, immodérée ou irrationnelle.

Dans un monde bipolaire et nucléaire, elle a engendré la prudence et a développé un souci partagé, de compréhension des intérêts de l'autre.

Elle a enfin conduit à l'approfondissement de la notion de sécurité collective.

Si différente et si commune aux deux camps, la prudence, ce véritable Saint-Esprit de la sagesse politique, n'a jamais été si pratiquée et si peu affichée.

Elle a découragé tout esprit missionnaire par l'idée ou par le droit, limitant également l'ambition ou l'illusion de l'empire universel, à la portée des détenteurs des armes de destruction massive. Elle a contraint les hommes au réalisme authentique, et donc à la prise en considération la plus large de toute la réalité, sous toutes ses formes, politiques, militaires, économiques, démographiques et psychologiques, en d'autres termes, rationnelles et irrationnelles.

Elle a soumis à la rigueur d'une évaluation très sévère le rapport entre les objectifs visés et les résultats probables de l'action ou de l'inaction, de la guerre et de la non-guerre !

Face à l'inconnue d'un pari sans précédent, qui était à la fois d'un risque et d'un intérêt partagés, seuls les moralistes de la conviction ont proclamé que le coût de l'asservissement, d'un peuple ou d'une culture, est insignifiant face à l'anéantissement ou à l'holocauste collectifs.

Ces moralistes ont contribué, à leur manière et par leurs conseils, équivoques et faux, « il faut capituler plutôt que risquer ! », à jeter les bases, dans l'après-guerre, d'une stratégie rationnelle et d'une politique raisonnable, si nécessaires, pour les esprits peu doués d'illusions, jusqu'au jour où l'humanité réussira, sans trahir l'idéal, à s'évader de l'histoire sanglante et à ensevelir l'institution belliqueuse.

Il ne s'agissait pas de substituer le risque d'une guerre par sa fatalité ou sa certitude ni de sauver l'humanité, mais notre humanité, car l'idéal, ce n'est jamais la vie en elle-même, c'est une certaine conception de la vie, celle qui confère un sens ou une valeur à l'existence collective ; sens ou valeurs qui deviennent, à certains moments, absolus.

L'ensemble de ces postulats, axiomes ou simples préceptes, demeure-t-il encore le même dans le monde chaotique et, en perspective multipolaire qui est le nôtre, et à la lumière d'enjeux et de tendances lourdes, qui débouchent sur des incertitudes majeures et remettent en cause la hiérarchie et les frontières entre les nations, transforment le rôle des États et métamorphosent les conditions de régulation de la sécurité collective, tant à l'échelle régionale que mondiale ?

SYSTÈMES D'ACTION ET SCHÈMES DU DEVENIR. SUR LA CONDUITE DIPLOMATICO-STRATÉGIQUE

Le théâtre des événements historiques résulte d'une pluralité indéfinie de principes, d'idéalités et de motivations et d'une pluralité d'intérêts et de doctrines, qui orientent les schèmes du devenir.

La culture, travaillée par l'héritage des peuples et les principes de constitution des États agit indirectement sur ces schèmes et influe profondément sur les délibérations des hommes d'État.

La reconnaissance de la diversité, d'époque en époque, des institutions et des idées suggère à l'analyste, la prise en considération des formes culturelles, qui inspirent ou commandent à la délibération politique.

Les théories relatives aux schèmes du devenir et aux visions de l'évolution future, constituent autant d'interprétations du passé et, par conséquent, des traditions, de pensée et d'action, auxquelles ne peuvent se soustraire facilement les *policy makers* dans la définition de la politique étrangère.

Dans une conjoncture planétaire et dans un système qui unifie en une perspective unique des civilisations hétérogènes, insérer des visions des civilisations non européennes et des conceptions de l'histoire autres, dans l'analyse des relations internationales, c'est tenir compte des répercussions des conceptions traditionnelles sur l'ordre mondial et sur le comportement de certains acteurs, étatiques ou subétatiques, de la scène mondiale.

L'acteur, individuel ou collectif, n'est intelligible que par référence à la conjoncture et aux psychismes de ses déterminismes culturels.

Or, la conjoncture s'inscrit dans des rapports de force et dans un espace historique, tandis que le « caractère » du décideur se dégage des buts et de la manière par lesquels il pense le monde.

Le mode d'action qu'il adopte résulte tout autant de « sa » volonté que de l'influence de visions ou de perceptions, dues à des particularismes culturels irréductibles.

Sa « décision » s'explique en somme par cette dualité, conjoncture ou rapport de force, conception ou vision du monde, autrement dit, stratégie et tactique de l'acteur et philosophie et perception globale de la politique, ou encore, combinaison, aventureuse et risquée, de la conduite calculée et de la conduite probable.

Aux yeux de l'histoire, les données durables et les circonstances changeantes ne mettent guère en doute l'incohérence principielle des événements.

C'est la politique, c'est le commerce des États qui tâchent de définir les conduites probables d'autres acteurs, ennemis, rivaux ou alliés, afin de se définir, eux-mêmes, par rapport à un ordre ou à un désordre donnés du monde.

C'est la politique qui fixe un but à la stratégie, instrumentale et aventureuse et c'est l'étude de cette conduite, qui doit passer en revue les variables principales de l'action et écarter toute idée approximative et toute perspective, artificiellement simplifiée du système, dans lequel elle s'insère.

En matière de relations internationales, plus une décision s'inscrit dans une conjoncture globale, plus les éléments disparates et irrépétibles apparaissent avec force et la conjonction des facteurs, qui influencent la situation d'ensemble est perçue comme unique.

Plus la situation est orientée vers une décision locale, ou un objectif limité, plus les facteurs de régularité interviennent, pour fixer, au moins au niveau tactique, une certaine homogénéité de styles ou de comportement, autorisant à la formulation de prévisions ou de conjectures d'action.

Les prescriptions normatives qui en résultent diffèrent d'un champ à l'autre, selon la nature des conduites dont les théories représentent la compréhension systématique et sont subordonnées, à leur tour, aux principes, contradictoires, de l'indéterminisme probabiliste et des régularités historiques.

Ces deux référents demeurent indispensables à toute analyse des constellations diplomatiques.

La conduite diplomatico-stratégique, ou conduite de politique étrangère, prétend établir une relation constante entre les indéterminismes de la conjoncture globale et les contraintes des situations locales, dictées à leur tour par la logique de sous-systèmes dissemblables.

Cette conduite, a toujours prétendu se justifier par des idées, obéir à des impératifs ou à des normes, se plier ou s'adapter à des principes.

Elle ne demeure toutefois pas la même pour tous les régimes et pour tous les États, au-delà des éléments formels, qui en caractérisent les traits permanents : calcul des forces, égoïsme étatique, intérêt national, ambiguïté et cynisme.

Nul n'est en mesure de comprendre la politique étrangère d'un État sans avoir étudié, au préalable, la culture politique et la philosophie morale des hommes qui l'inspirent, la décident et l'exécutent.

Les problèmes soulevés par la compétition violente entre les États et par les exigences de la politique de puissance, semblent condamner d'avance le re-

cours à tout esprit de système et à toute orientation doctrinaire.

VERS DE NOUVEAUX MODÈLES THÉORIQUES ?

L'actuelle contestation des souverainetés étatiques, nationales ou fédérales, au nom de la reviviscence du principe d'autodétermination et d'autogouvernement des peuples, aboutit à la valorisation du concept de communauté (ou *Gemeinschaft*), par opposition à celui de société internationale (ou *Gesellschaft*).

Cette contestation n'échappe pas, d'une part à la projection des valeurs universalistes dans le processus d'analyse des relations internationales et de l'autre, au travail d'érosion, découlant de la découverte de nouvelles formes de solidarité, juridiques et culturelles.

Assistons-nous à une reformulation des dilemmes de politique internationale, par un dépassement de la conceptualisation stato-centrique, érigée sur les principes de l'équilibre de puissance et d'économicisation du politique ?

L'accent posé par certains, sur les contraintes structurelles, qui détermineraient le comportement des États, élimine-t-il ou marginalise-t-il les problèmes, philosophiques et moraux, de l'analyse politique et des délibérations des hommes d'État ?

Dépouillé de toute subjectivité, au profit d'une investigation positiviste, le principe moral du réalisme, reprend à son compte l'approche classique en termes d'équilibre des forces, qui redevient, le synonyme de l'équitable, opposé et perpétuellement éloigné de l'idéal métapolitique du juste.

En intégrant l'économie dans une perspective doctrinale, bâtie autour des concepts centraux de la *power politics*, les tenants du néoréalisme structurel renoncent à ce qu'il y a d'essentiel dans les conduites de politique étrangère, l'impact des phénomènes culturels et identitaires et l'orientation des valeurs ?

L'analyse de la dimension transculturelle apparaît de plus en plus indispensable, car elle dégage un nouvel horizon prospectif, faisant place à d'autres visions et à d'autres rationalités, géopolitiques et géostratégiques de l'ordre mondial, au sein d'un système international plus fortement hétérogène, particulariste et peu intégré.

PARTICULARISMES CULTURELS ET PROSPECTIVE INTERNATIONALE

Les difficultés de l'analyse théorique en matière de relations internationales s'expliquent en partie, par les tentatives de recherche de théories indifférentes à la dynamique historique et à l'hétérogénéité culturelle de l'univers fini.

Le paradigme de l'interdépendance, prétendant dégager les fondements de conduites plus solidaires et valorisant l'importance des forces supranationales, transnationales et subnationales, n'a pas tiré parti, malgré la fécondité de sa démarche, de l'importance de la dimension culturelle, pour la compréhension du système international de l'âge planétaire.

Le processus d'universalisation en cours s'accompagne de perspectives de fragmentation et de diversification des contenus de la culture et, par conséquent, d'une dialectique très aléatoire de l'un et du multiple, du particulier et de l'universel.

Maints exemples nous prouvent l'influence de schémas traditionnels conditionnant, à des degrés divers, la conduite diplomatio-stratégique et les comportements collectifs de certaines ethnies, dans leurs rapports de proximité avec d'autres groupes.

La nécessité de renforcer l'approche régionale, en matière de relations internationales appuyant cette démarche par la définition de critères différents de ceux qui ont été couramment utilisés jusqu'ici nous rappelle le souci de prendre en compte les affinités de parenté, culturelles et spirituelles, afin de mettre en valeur la pertinence partielle de visions du monde, spécifiques à chaque région de la planète.

L'existence de particularismes multiples fournit une démonstration de la persistance, à travers les âges, de schèmes mentaux qui influencent les motivations et les conduites de l'action diplomatio-stratégique.

La prise de conscience de la part des peuples de leur solidarité commune et de leur appartenance à un même genre, celui de l'humanité, ne va pas sans conflits ou sans contrastes.

Au sein du processus de globalisation de l'histoire humaine, parler d'enjeux limités dans les formes de lutte menées un peu partout dans le monde peut apparaître candide ou aveugle.

La diversité des cultures et des peuples qui restent les sujets collectifs de l'histoire appelle à une diversité de perceptions, dans l'affrontement entre identités, longtemps reniées, et aujourd'hui ressurgissantes.

Parallèlement au mouvement de mondialisation, de nouveaux facteurs de fragmentation et de désordre accroissent l'hétérogénéité du système et si-

multanément les mécanismes de régulation existants, régionaux ou universels, apparaissent inappropriés à gérer ou à maîtriser l'interdépendance de la planète.

Du point de vue prospectif, l'uniformisation de la culture nous montre que le processus de mondialisation a pour corollaire, l'irruption de nouveaux acteurs, l'individu et les minorités, par delà les États ou les sociétés, revendiquant la reconnaissance de leurs statuts, juridiques et politiques, dans un horizon temporel amplifié et de ce fait, plus complexe.

En même temps, et en réaction à ce mouvement, des cultures fermées, xénophobes, particularistes et locales émergent d'un autre âge, et s'opposent au processus d'universalisation et à celui de sécularisation et de modernisation qui accompagne le premier.

Puisque les idées, traditionnelles ou modernes, et les courants de pensée, idéalistes ou réalistes, constituent l'une des causes qui déterminent le cours de l'histoire, l'univers des convictions et celui des croyances apparaissent comme fondateurs de l'ordre social et politique, au même titre et avec la même capacité d'entraînement de l'idée historique ou des découvertes de la science.

Si le rôle des acteurs et celui des courants transnationaux tendent aujourd'hui à s'accroître, le rôle des États s'en trouve par contre modifié et amoindri.

La neutralité de certains États est remise en cause (arc islamique), et la conscience religieuse, distincte ou séparée de la conscience nationale, absente, insuffisante ou inefficace, est remplie par un contenu identitaire, qui revendique tantôt un renouveau au moyen de la tradition, tantôt le rejet de la laïcité, comme séparation radicale du pouvoir et de la foi.

Ailleurs (arc balkanique), la coexistence des diversités ethniques, compromise pour longtemps par des troubles et des conflits difficiles à éteindre, cède la place aux sentiments de nationalité, conçue comme héritage du *jus sanguinis* plutôt que comme serment de tous les jours et comme fondement de la citoyenneté politique.

ESPOIRS ET MENACES À L'AUBE DU MILLÉNAIRE

Cette conjonction de menaces, déferlant vers de multiples pôles de rupture, se somme à des déficits de toute nature, démocratiques, de croissance ou de liberté.

C'est une injure quotidienne aux droits, civiques et politiques, ainsi qu'aux attentes, économiques et sociales, qui fait qu'il n'y a plus un coin de la planète, dans un monde interdépendant, dans lequel l'humanité puisse se considérer hors de danger ou hors de la violence.

La liaison entre la paix et le développement replace les espoirs et les menaces de notre temps dans le cadre d'une histoire unique, dans laquelle tout schéma préétabli est antinomique vis-à-vis de la complexité du réel et ne représente qu'une fenêtre, parmi d'autres, ouverte sur l'avenir.

La notion de survie de l'humanité, combinée à celle de sécurité collective, liée aux différents pays et aux différentes nations, nous interpelle avec plus de force, devant la montée de l'irrationnel, du fanatisme religieux et des États théocratiques, qui annulent les acquis séculaires de la libération de nos esprits.

D'autre part, l'injustice explosive de sociétés inégalitaires, l'absence d'institutions et de volontés organisatrices, à l'échelle régionale ou universelle, la multiplicité des chemins empruntés par les nations nanties pour se développer et se placer en position d'avantage dans une compétition incessante, rendent le monde plus étroit, plus changeant et plus dangereux.

Au regard d'une perspective réaliste, il n'existe de problèmes que planétaires.

En se plaçant à ce niveau, des signaux d'alarme font état d'un double génocide, l'un, silencieux, se consommant dans le Tiers et Quarts Mondes par l'effondrement de continents de nécessiteux, l'autre, bruyant et sanglant, qui résulte d'une histoire de haines inassouvies, s'affrontant un peu partout dans le monde.

Au cœur d'un univers où tout est signifiant, une accumulation de handicaps, fortement médiatisés, pousse au paroxysme de l'inacceptable.

Les grands équilibres, qui ont permis notre victoire dans la bataille millénaire menée contre les forces aveugles de la sélection naturelle, risquent d'inverser le rapport originel entre le prédateur et sa proie, l'homme et la nature.

L'espèce humaine a cessé d'être un facteur passif de la sélection.

Elle a commencé à en contrôler le processus, grâce aux ressources de la science et de la technologie, pendant que la mort des forêts, le progrès de la désertification, l'épuisement et la pollution des mers, le tarissement des sources d'énergie font peser le tribut de la misère sur les faibles et refoulent

les nécessiteux vers les zones plus prospères du monde.

Le brassage qui en résulte alimente puissamment une myriade de conflits qui germent sur la planète.

L'insécurité politique, déjà insupportable au Sud, monte d'un cran dans les deux hémisphères. Elle n'est qu'un aspect de la plaie cancéreuse de notre époque.

L'extrême urgence des maux de la terre est un message, parmi d'autres, des risques qui peuvent conduire les hommes, riches et pauvres, à « se livrer les uns et les autres à des actes contre nature » (K. Fukni).

Si l'homme était un être de raison, capable de maîtriser ses sentiments et ses passions, l'ordre international ne serait pas bâti sur un comportement destructeur et les États accepteraient de se plier, dans leurs rapports mutuels, à des règles du jeu établies et respectées, et de gérer ensemble la planète.

Or, la paix, comme but et comme espoir, n'est pas seulement absence de guerre, mais processus de développement de la culture, de la civilisation et de la civilité.

Dans cette perspective, la sécurité d'une nation dépend de plus en plus de la sécurité des autres, et l'identification des caractéristiques communes des peuples, constitue un aspect de tout premier plan, dans l'établissement d'un climat de confiance, à rechercher sans relâche.

Une vision optimiste des relations internationales portant sur les menaces, actuelles ou futures et sur les espoirs du nouveau millénaire, met en relation le destin de l'humanité avec le développement de la science, de l'éducation et de la culture.

Toute spéculation sur l'état du monde apparaît de plus en plus inséparable d'une réflexion sur la science, car le développement de la recherche et de la culture scientifiques, aura permis l'apparition d'un type de société, où la notion de responsabilité, individuelle et collective, est plus répandue qu'elle ne l'a jamais été.

Cette notion aura favorisé l'émergence progressive d'un langage universel, dans lequel les hommes peuvent vivre, communiquer et s'épanouir.

Ce langage suppose le partage du savoir et la diffusion de concepts, qui jettent un regard neuf sur le monde, et aura eu, au moins, le mérite d'accroître la pression humaine sur l'intolérable et de briser les barrières entre les situations inacceptables et ceux qui peuvent les dénoncer, au prix de leur vie et de leurs libertés.

Par ailleurs, le transfert des centres de décision, du domaine politique au do-

maine scientifique, a multiplié l'inconnue des expérimentations humaines et a engendré une bifurcation morale dans l'histoire de l'espèce, à partir de laquelle il serait suicidaire de laisser l'interrogation éthique et la recherche scientifique suivre chacune son propre parcours.

En traitant des problèmes de paix et de sécurité et les liant au sens et à la fonction du progrès scientifique, l'interrogation sur le sujet « Comment faire face au futur ? », légitime la réponse, selon laquelle il subsiste des problèmes, politiques et sociaux qui ne relèvent ni des lois ni des raisons scientifiques.

Il est utile d'ajouter toutefois que la science, comme la politique, est un phénomène culturel et que l'interdépendance des deux champs ainsi que leurs transformations réciproques sont le produit de découvertes décisives, découvrant d'une manière nouvelle de poser un autre regard sur le monde.

L'approche de la science, dans cette éducation à la rationalité et à la responsabilité, consistant à porter un « regard original sur la vie et sur l'univers », est devenue ainsi capitale.

« Réfléchir pour ordonner, éclaircir la complexité, grâce à de nouveaux modes de pensée, non seulement pour ce qui concerne le progrès scientifique, mais, bien au-delà, pour tenir compte des incertitudes et mieux les analyser, signifie que le présent, tel qu'il est, ou tel qu'il nous est accessible, ne conditionne pas de façon automatique le futur ».

« Le présent est complexe, protéiforme, multicolore et contradictoire, l'avenir n'est pas écrit et nous gardons sur lui une forte capacité d'influence » (I. Prigogine).

Responsabilité, science et prudence politiques peuvent-elles maîtriser les périls, les fanatismes, les irrationalités et la violence et les convertir en commencement de promesses pour l'avenir ?

« Les sciences ne reflètent pas l'identité statique d'une raison, à laquelle il faut se soumettre ou résister, elles participent à la création du « sens », au même titre que l'ensemble des pratiques humaines. Elles explorent une réalité complexe, qui associe, de manière inextricable, ce que nous opposons sous le registre de l'être et du devoir-être » (I. Prigogine).

Dans une conjoncture dans laquelle nous ne pouvons plus identifier certitude et raison, ni probabilité et incohérence et dans une vision de l'univers, où convergent notre expérience de l'existence et notre refus des mystiques, anciennes ou nouvelles, la réalité, sous toutes ses formes et en toute son équivoque, nous pousse à renoncer à l'illusion de « vivre » ce monde comme mémoire, nostalgique ou fanatique du passé, ou encore, comme réconcilia-

tion définitive et utopique de la vérité et de l'histoire, permettant d'échapper aux drames de la vie.

Les réalistes tâchent de vivre ce monde comme un univers impur, mais intelligible, et refusent l'idéal d'une action ou d'un savoir, qui échappe aux tourments du changement, dans lequel nous reconnaissons notre liberté de choix et notre idée de rationalité.

Rationalité, responsabilité, morale.

Au cœur d'un monde parfaitement incohérent, les hommes d'État et les *policy makers* doivent définir à chaque fois les conduites, aléatoires et probables, qui sont celles d'un milieu, où manœuvrent des acteurs rationnels et irrationnels.

Ils doivent s'assigner un objectif de gouvernabilité et sont tenus ainsi d'accorder au poids des principes la même importance de la logique de l'opportunité, ou de la valeur intimidatrice de la menace.

Dès lors, la prescription de la prudence, comme recherche d'un ordre stable, bâti sur un équilibre toujours précaire, apparaît comme la seule règle, qui, sans résoudre les antinomies du monde, permet de trouver, en chaque situation, les compromis les plus acceptables entre les aspirations morales de l'humanité, les expédients juridiques des institutions et le recours ultime à la violence.

Nous nous bornerons, en conclusion, à distinguer, dans toute analyse, le pluralisme moral des acteurs et l'indéterminisme de la conduite historique, de l'unité juridique, formelle et apparente, de la communauté internationale, car, s'il est certain que ce sont les convictions qui rendent effective la cohésion d'un système, légal ou moral, c'est une attitude de prudence, qui demeure la plus acceptable ou la moins contestable, en situation d'affrontement.

La prescription de la prudence, interdisant d'aller jusqu'au bout de toute logique partielle, du droit, de la force ou de la morale est à son tour, incapable de satisfaire pleinement les disciples de la puissance, ou les partisans d'une vérité, d'un idéal ou d'une utopie.

Elle ne vise guère à refaire le monde, mais à vivre avec lui, sans le sauver ou le guérir *ab imis fundamentis*.